



E.LECLERC
SAINT-MEDARD-EN-JALLES



La battue aux balises

Course d'Orientation au score - SMOG

Dimanche 4 mars 2012 - 11 h 00

Base de Bombannes - Gironde

Directeur de course : Jacques Raymondau

Contact : jacques.raymondaud@orange.fr 06-85-79-12-78

Contrôleur : Pierre Louf

Traceur : Alain Beaubois

Gestion Electronique de la Course (Sport Ident) : J François Ceau

Carte : La route des phares - 15 000^{ème} pour circuit A et 10 000^{ème} pour B et C

Fléchage à partir du rond point : D207/entrée base de loisirs

Parking/accueil : 100 à 400 m

Accueil/départ : 300 m

Circuits :

A : 2 h 00 → H18 - H20 - H sénior - Hv1 - Hv2 et D sénior

B : 1 h 15 → H16 - Hv3 et+ et D18 - D20 - Dv1 - Dv2

C : 45 min → H14 et D14 - D16 - Dv3 et +

Inscriptions en ligne, sur le site LACO <http://inscriptions.ligueaquitaine-co.fr/>

Tarifs :

Licenciés FFCO ou UNSS/CO : 7 euros

5 euros pour les 18 ans et moins

Non licenciés FFCO ou UNSS/CO : 7 euros, plus Pass'Orientation à 3 euros.

Chronométrage uniquement sur présentation d'un certificat médical de « non contre-indication à la pratique de la course d'orientation en compétition » de moins d'un an.

Prévoir un chèque de caution de 30 euros pour la location d'un doigt électronique

Règlement avant le 4 mars à l'ordre du SMOG, adressé à :

Jacques Raymondau ; 24 rue Alcide Bouchon ; 33160 Saint Médard

Accueil à partir de 9 h 45

Départ en masse à 11 h 00 ; fermeture des circuits à 13 h 30.

Collation conséquente à l'arrivée.

Récompenses aux premiers des circuits (sur circuit de référence) et des lots surprises... à partir de 13 h 30.



Règlement de la compétition

Le principe : retrouver le plus de balises dans le temps imparti.

Article 1

Pour pouvoir participer à la course, les coureurs doivent présenter une licence : FFCO, UNSS (course d'orientation) ou Pass'Orientation.

Article 2

Chaque balise validée rapporte un certain nombre de points (un ou trois ou cinq) qui dépend de la difficulté technique ou physique du poste. La valeur de chaque poste est indiquée sur la carte à côté du numéro du poste.

Exemples : 84-3 ; 72-5 ; 38-1

Article 3

Chaque minute de retard entamée (au-delà des 45 min, 75 min ou 120 min) sera pénalisée par une perte de trois points.

Article 4

Les coureurs seront classés en fonction du nombre total de points. A nombre égal, le coureur le plus rapide sera le mieux classé.

Article 5

Il n'y a pas de ravitaillement sur les parcours.

Article 6

Le départ en masse sera donné à 11 h 00 pour tous les participants.

Article 7

Tout abandon doit être signalé à l'organisation dans les plus brefs délais.

Article 8

Les balises sont constituées d'un piquet métallique et d'une toile blanche et orange de 30 cm X 30 cm ; et d'un boîtier électronique Sport Ident.

Les balises ont un numéro.

Article 9

En cas de dysfonctionnement d'un boîtier électronique, poinçonner sur la carte dans l'une des cases prévues.

Article 10

Le dernier poste (255) est obligatoire et devra être poinçonné en dernier avant de passer l'arrivée, tous les coureurs devant emprunter le couloir arrivée.